

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 071-217101757-20240405-2024D006-DE

S²LO

REUNION DU
05/04/2024

Date de convocation :

19/03/2024

Date d'affichage :

08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Le Maire,

Étaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, POCOBELLO Christiane, Marion SAVOY, BRISET Sylvianne, JULLIEN Jean-Marc, MAURY Thomas, Roger BERGERAS

Étaient représentés :

Étaient excusés :

A été nommé secrétaire de séances : M. Roger BERGERAS

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou représentés : 9

Absents : 0

Délibération
2024-7

OBJET : Autorisation perception règlement assurance suite vol local technique du 29/01/2024

Monsieur le Maire informe que suite au vol avec effraction qui s'est produit en date du 29/01/2024 dans le local technique, la compagnie d'assurance GAN propose de verser la somme de 1319.84 € au titre de l'indemnisation du préjudice subi selon le chiffrage suivant :

- ✚ Objets volés : 1199.84 €
 - ✚ Détérioration immobilière : 120 €
- TOTAL : 1319.84 €**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter cette proposition et,

CHARGE Monsieur le Maire,

De signer les documents relatifs au règlement de l'indemnité des 1319.84 € par l'assurance GAN.

Fait à Diconne, le 5 avril 2024

Le Maire,
Robert COULON

